



CREFOP
Centre-Val de Loire

**Comité Régional de l'Emploi, de la
Formation et de l'Orientation
Professionnelles**

AVIS CREFOP

Objet

- **Candidatures « Grande Ecole du Numérique » (1ère vague)**

AVIS

Avis formulé le : 21 octobre 2016 (Bureau du CREFOP)

- Avis Favorable
- Avis Favorable sous réserve des observations émises (cf. concertation)
- Avis différencié en l'absence de consensus (cf. avis différencié)

Concertation - Consensus

(Extraits du compte-rendu de la réunion)

Dans le cadre du deuxième appel à labellisation de la Grande Ecole du Numérique (GEN), et suite au 1^{er} relevé de candidatures, 4 dossiers transmis à la Direccte par le ministère de l'Economie, de l'Industrie et du numérique, sont présentés ce jour pour un avis consultatif du CREFOP :

- EGEE Indre
- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre
- ESI-SUPINFO PARIS – Formation Orléans
- ESI-SUPINFO PARIS – Formation Tours

Il est rappelé que la grande école du numérique porte une double ambition : apporter une réponse aux besoins en compétences numériques dans les secteurs marchands et non marchands, et favoriser l'insertion sociale et professionnelles grâce au développement de l'emploi par le numérique.

- ESI-SUPINFO PARIS – Double demande : formations sur Orléans et sur Tours

La proposition est jugée plus opportuniste que novatrice avec une déclinaison en région Centre d'une formation nationale. La Direccte, le Conseil régional et Pôle emploi ont donné un avis défavorable, la formation ne s'ouvrant pas au public en difficulté.

- Les membres du Bureau du CREFOP suivent ce 1^{er} avis et émettent un **avis défavorable**
- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre

La Direccte, le Conseil régional et Pôle emploi, ont émis un avis favorable. Cette formation apporte une réelle plus-value régionale, avec des compétences intéressantes.

➤ Un **avis favorable** est émis par les membres du Bureau du CREFOP.

- **EGEE de l'Indre**

Le 1^{er} avis émis par les opérateurs, est différencié : favorable pour le Conseil régional en faveur de l'égalité des chances, réservé pour Pôle emploi en raison de prestations proches aux résultats mitigés et défavorable pour la Direccte, ne répondant pas au cahier des charges.

Echanges - Observations :

Formation en ligne, accompagnée par des bénévoles qui n'ont pas la même exigence que les organismes de formation - Interrogation sur le public avec une discrimination positive : formation qui s'adresse à un public exclusivement féminin - Nécessité de disposer de matériel adéquat et d'une connexion internet pour suivre cette formation, mais les personnes s'engageant dans la voie informatique sont généralement équipées - Résultats en termes d'insertion professionnelle peu probants avec l'interrogation sur l'échéance à laquelle l'employabilité a été mesurée – Formation longue, 6 mois, mais pas de certification à la sortie.

➤ Un **avis plutôt favorable** est émis par les membres du Bureau du CREFOP, la démarche étant jugée convenable au regard du public visé et la formation innovante. Indépendamment du cahier des charges, cette candidature revête un intérêt face au besoin local, qu'il est nécessaire d'accompagner. Aussi, le CREFOP souhaite ne pas bloquer le dossier qui pour cette 2nde vague s'adresse à un public différent de celui du 1^{er} dossier refusé sur la 1^{ère} vague GEN.

Observations

Concernant la prise en charge de la formation, dans le cadre de la grande école du numérique, il est soulevé le problème de statut de certains apprenants.

Actuellement, l'apprenant doit s'inscrire soit dans le cadre de la formation professionnelle continue pour le statut de stagiaire soit dans le cadre de l'enseignement supérieur pour le statut d'Etudiant, règlementé par l'EPES.

Avant de labelliser GEN un organisme de formation, il apparaît nécessaire de vérifier cette question du statut de l'apprenant afin de ne pas mettre en difficulté la personne qui suit la formation, sans statut identifié, notamment pendant la période d'immersion en entreprise, tant en termes d'assurance que de prise en charge.

Aussi le CREFOP souhaite que ce dysfonctionnement potentiel soit remonté au niveau national avec la question de Comment rattacher un stagiaire à l'établissement pour lui adosser un statut administratif, nécessaire pour toute prise en charge ? L'aspect réglementaire se doit d'évoluer afin de ne pas freiner l'innovation, caractère principal de ces formations du numérique.

Avis différencié